

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

----- DEPARTEMENT -----

ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRETES DU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION**

Arrêté n°2018/133

ARRETE

**ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIDATS PROMOUVABLES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU TITRE DE L'ANNEE 2018
DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 39 et 44,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'au titre de cette année, la règle des 5 % est plus favorable, cinq postes sont proposés pour l'ensemble du cadre d'emplois des rédacteurs,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire compétente pour la catégorie B dans sa séance du 26 juin 2018,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juillet 2018, sont inscrites sur la liste d'aptitude permettant l'accès au premier grade du cadre d'emplois de rédacteur au titre de la promotion interne :

- madame Nathalie CAVIGLIASSO, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, commune de Mouans-Sartoux,
- madame Delphine DUBAR, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, commune de Péone,
- madame Sophie GODEFROY, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, commune de Valbonne,
- madame Nathalie THAON, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, commune d'Aspremont,

.../...

- madame Nathalie VENGUT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, commune de Villeneuve-Loubet.

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans à partir de la date d'effet de la présente liste ; l'inscription pourra être renouvelée deux fois pour une période d'un an sous réserve que le candidat qui ne serait pas recruté à l'issue de l'année de la validité de ladite liste fasse connaître son intention d'y être maintenu au moins un mois avant son échéance.

Fait à Saint Laurent du Var, le **29 JUIN 2018**



Le Président

Christian Estrosi
Christian ESTROSI
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Maire de Nice

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication aux intéressés

Publié le :